

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 26 septembre 2016

DELIBERATION N°2016-58

Le conseil d'administration s'est réuni le 26 septembre en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le mardi 20 septembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

Désignation de deux représentants de l'établissement à la COMUE Léonard de Vinci

Exposé de la décision :

Conformément aux statuts de la COMUE Léonard de Vinci (approuvés par le décret n°2015-857 du 13 juillet 2015), l'université de Tours doit désigner deux représentants de l'établissement au sein des instances de la COMUE, l'un au conseil d'administration de la COMUE (art. 8.1 des statuts), l'autre au conseil académique de la COMUE (art. 10.1 des statuts). Dans les deux cas, il revient au conseil d'administration, sur proposition du président de l'université, de les désigner (art. 8.2.1 et art. 1.2 des statuts). Il est précisé que le représentant de l'établissement au conseil académique n'avait pas encore été désigné alors que le représentant de l'établissement au conseil d'administration, antérieurement désigné, vient de démissionner (démission de Arnaud Giacometti en date du 16 septembre 2016).

Proposition de décision soumise au conseil :

Le président de l'université propose de désigner :

- Nathalie Albert (professeure de droit public) pour le conseil d'administration de la COMUE ;
- Laurence Taconnat (professeure de psychologie) pour le conseil académique de la COMUE.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participants à la délibération :	32
Abstentions :	1
Votes exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Fait à Tours, le 28 SEP. 2016
Le Président,


Philippe Vendrix